



# ANDRÉ MALRAUX

AUDITION DU 12 MAI 1976

**Commission des libertés  
de l'Assemblée nationale**



FRÉMEAUX & ASSOCIÉS

**André Malraux**  
***par Jean-Louis Debré***  
***Président de l'Assemblée nationale***

“Ainsi vous voilà ministre !” sourit Nehru quand Malraux vient à Delhi en visite officielle. Pour le chef du gouvernement indien, cette promotion n’est qu’un avatar, car il sait que son interlocuteur a déjà connu plusieurs vies, plusieurs incarnations.

C’est d’abord le jeune poète né avec le siècle, en 1901, qui s’illustre par ses *Lunes de papier*. C’est ensuite le militant de l’anticolonialisme poursuivi en Indochine, c’est l’aventurier qui tente d’emporter des sculptures d’Angkor et qui prend des photographies aériennes d’un problème “palais de la reine de Saba” au Yémen. C’est l’écrivain puissant de *La Voie royale* et de *La Condition humaine*, flirtant avec le communisme.

C’est aussi l’observateur attentif qui découvre l’hémicycle depuis les tribunes de la presse, le 9 juin 1936, lorsque Léon Blum présente les projets de loi du Front populaire : “Les députés commencent à s’amener. Ça fait très arrivée de musiciens : ils entrent par groupes politiques, demeurent agglomérés puisqu’ils vont siéger ensemble, violons d’un côté et flûtes de l’autre”, note le romancier dans ses carnets.

Intellectuel engagé, antifasciste déclaré, André Malraux ira ensuite se battre aux côtés des républicains espagnols, puis dans les rangs de la Résistance.

Ministre, il l’est dès la Libération, quand le général de Gaulle nomme l’ancien “colonel Berger” de la brigade Alsace-Lorraine au portefeuille stratégique de l’Information. “La liberté existe pour et par ceux qui l’ont conquise”, déclare Malraux dans l’hémicycle le 29 décembre 1945. Il s’agit de répartir les rares stocks de papier entre les journaux, dans un moment critique qui demeure une période de combat.

Mais c'est le même homme qui, vingt et un ans plus tard, défendra *Les Paravents* de Jean Genet contre toute velléité de censure : “La liberté n'a pas toujours les mains propres, mais il faut choisir la liberté.”

Surtout, le Malraux de 1945 a déjà une claire conscience de sa mission : “Si nous parlons de démocratie pour dire quelque chose, nous savons très bien qu'en cette matière, démocratie ne veut pas dire autre chose que la volonté d'un nombre toujours plus grand d'hommes d'accéder à la culture.”

“Il ne dépend de personne de faire de tous des hommes cultivés ; mais il dépend de chacun de nous de donner à chaque Français une sorte de droit privilégié d'atteindre à la culture s'il le désire.”

Rendu à la vie privée par le départ du Général en janvier 1946, Malraux milite au RPF et connaît tous les épisodes de la traversée du désert, jusqu'au tournant de juin 1958. Il devient alors ministre délégué à la Présidence du Conseil, puis ministre des Affaires culturelles dans le gouvernement de mon père et il conservera ses responsabilités jusqu'en 1969. Une administration taillée sur mesure, un budget autonome, la durée, le titre de “ministre d'État” : André Malraux peut enfin passer de la vision à l'action. “Cela veut dire qu'il faut que, par ces maisons de la culture qui, dans chaque département français, diffuseront ce que nous essayons de faire à Paris, n'importe quel enfant de seize ans, si pauvre soit-il, puisse avoir un véritable contact avec son patrimoine national et avec la gloire de l'esprit de l'humanité”, explique-t-il aux députés le 17 novembre 1959, en défendant son premier budget des Affaires culturelles. Ce que Jules Ferry a fait pour l'enseignement, André Malraux veut le faire pour la culture. Et en même temps qu'il travaille à répandre à travers tout le pays la connaissance des œuvres et des arts, il s'efforce de sauvegarder l'extraordinaire patrimoine de la France, endommagé par la guerre et menacé par l'expansion urbaine et industrielle.

“Châteaux, cathédrales, musées, sont les jalons successifs et fraternels de l’immense rêve éveillé que poursuit la France depuis près de mille ans”, lance Malraux le 14 décembre 1961, lorsqu’il présente son projet de loi de programme relatif à la restauration des grands monuments historiques. Quand un député déclare que son budget est trop faible, le ministre répond sans langue de bois : “Bien entendu, à qui le dites-vous ! Mais c’est une raison de plus pour faire des lois qui compensent son insuffisance.” Malraux est lui aussi un rêveur éveillé : parce qu’il les place haut, ses objectifs paraissent lointains, mais le ministre qui les poursuit reste ancré dans la réalité. “On peut toujours dire qu’il existe une terre de la félicité, réplique-t-il à ses opposants le 8 décembre 1966. Cela n’a d’intérêt que si on peut prendre un bateau pour y aller. Pour l’instant, de même qu’un gouvernement est d’abord fait pour gouverner, une loi est d’abord faite pour aider quelqu’un à faire quelque chose.”

Une sage parole, au service d’un grand dessein : “Puissons-nous faire que tous les enfants de France comprennent un jour que ces pierres toujours vivantes leur appartiennent à la condition de les aimer ! Puissons-nous ensevelir un jour, à côté de la statue de Mansart ou de celle de Louis XIV, l’un des maçons inconnus qui construisirent Versailles et graver sur sa tombe : Versailles, bâti pour le roi, conquis par le peuple, sauvé par la nation.”

En rendant les locaux et appartements détenus à Versailles par le Parlement, je crois avoir, modestement, suivi le chemin tracé par Malraux.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, un patrimoine d’une autre nature doit maintenant être sauvegardé : les archives sonores, les fonds audiovisuels, ces produits de l’ère technologique dont certains constituent déjà des documents historiques. Des vingt-huit grands discours prononcés par André Malraux à la tribune de l’Assemblée nationale, il ne reste que des comptes rendus écrits. Mais une bande magnétique miraculeusement conser-

vée au Palais Bourbon nous donne à entendre la voix inimitable, la verve et la force démonstrative du grand Malraux, auditionné le 12 mai 1976 par les députés membres de la commission spéciale dite “des libertés”. Évoquant tour à tour l’État, la démocratie, l’enseignement, l’ancien ministre de la Culture développe sa vision de la liberté et de l’action publique. Le premier, Malraux avait proposé d’enregistrer les cours des grands philosophes contemporains pour les diffuser dans le pays et par-delà le temps ; à son tour, six mois avant sa mort, c’est un testament politique et moral qu’il laisse aux générations à venir.

J’ai voulu rendre accessible à tous cette archive sonore exceptionnelle, un enregistrement qui témoigne par ailleurs de ce que peut être le travail en commission, moins connu que la séance publique et pourtant si crucial.

“Il y a un héritage de la noblesse du monde et il y a notamment un héritage de la nôtre”, disait Malraux. Soyons à notre tour de dignes héritiers de son œuvre et de son exemple.

JEAN-LOUIS DEBRÉ  
*Président de l’Assemblée nationale*

© 2006 Assemblée nationale

# ANDRÉ MALRAUX GRANDS DISCOURS 1946-1973

(DIRECTION FRANÇOIS BUSNEL)

Comprendre Malraux, c'est d'abord l'écouter. Sa parole est une illumination. Un éclairage indispensable (...) Au commencement, donc, il y a sa voix. Cette voix, que nous avons voulu faire entendre ici, surgie des limbes, intacte, est un défi au temps qui nous broie et à l'intelligence qui nous manque. Une voix à l'affût des éternelles projections de l'âme humaine. La voix, chez Malraux, est le pendant du regard – ce regard unique qu'il sut porter sur la politique, l'histoire, l'art. C'est la voix de la France. François BUSNEL

**L'HISTOIRE, LA POLITIQUE** - COMMÉMORATION DE LA LIBÉRATION DE PARIS (24 AOÛT 1958) (INTÉGRALITÉ) • CAMPAGNE POUR LE RÉFÉRENDUM CONSTITUTIONNEL (4 SEPTEMBRE 1958) (INTÉGRALITÉ) • DISCOURS AU PALAIS DES SPORTS "POUR LA V<sup>e</sup> RÉPUBLIQUE" (15 DÉCEMBRE 1965) (EXTRAITS) • MEETING VE RÉPUBLIQUE AU PALAIS DES SPORTS (31 JANVIER 1967) (EXTRAIT) • LA LIBÉRATION DE L'ALSACE-LORRAINE (4 JANVIER 1970) (INTÉGRALITÉ) • DISCOURS DE CENDRIELUX : LES MAQUIS DE DORDOGNE (13 MAI 1972) (INTÉGRALITÉ) • DISCOURS DES GLIÈRES : INAUGURATION DU MONUMENT À LA RÉSISTANCE SAVOYARDE (1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 1973) (INTÉGRALITÉ) - **L'ART, LA CULTURE** - CONFÉRENCE ART ET CULTURE SOUS L'ÈGIDE DE L'UNESCO (4 NOVEMBRE 1946) (INTÉGRALITÉ) • DISCOURS DE DAKAR : INFLUENCE ET AVENIR DE L'ART NÈGRE (30 MARS 1966) (EXTRAIT) - **ORAISONS FUNÈRES** - HOMMAGE À LA GRÈCE (29 MAI 1959) (INTÉGRALITÉ) • POUR SAUVER LES MONUMENTS DE HAUTE-ÉGYPTÉ (8 MARS 1960) (INTÉGRALITÉ) • CÉRÉMONIE D'INAUGURATION DE LA MAISON DE LA CULTURE DE GRENOBLE (3 FÉVRIER 1968) (EXTRAIT) • COMMÉMORATION DE LA MORT DE JEANNE D'ARC (8 MAI 1961) (INTÉGRALITÉ) • TRANSFERT DES CENDRES DE JEAN MOULIN AU PANTHÉON (19 DÉCEMBRE 1964) (EXTRAIT) • FUNÉRAILLES DE GEORGES BRAQUE (3 SEPTEMBRE 1963) (INTÉGRALITÉ) • FUNÉRAILLES DE LE CORBUSIER (1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 1965) (INTÉGRALITÉ).



FA 5115

"Aventurier, écrivain, résistant, ministre, touche-à-tout de génie pour les uns, révolutionnaire renégat – ou même imposteur – pour d'autres, tout a été dit d'André Malraux (1901-1976). Restent une œuvre, une pensée, une voix qu'il nous est donné de pouvoir réentendre aujourd'hui, grâce à un coffret de trois CD rassemblant seize discours et accompagnés d'un livret de vingt pages. Trois CD pour trois thèmes : l'histoire et la politique, l'art et la culture, les oraisons funèbres. Des discours qui donnent une voix à ce qui parfois nous laisse muet devant la beauté, le Mal ou la mort. Une pensée qui propose une vraie vision de l'engagement artistique et une conception de l'œuvre d'art totalement affranchie de toute fidélité mimétique. Un art dont les enjeux ne sont plus seulement esthétiques mais métaphysiques, et qui est, autant qu'une réponse aux angoisses de l'homme devant la temporalité, une victoire sur le destin, un anti-destin. Un coffret qui comble donc un grand vide, et donne à entendre un peu de ce que penser peut vouloir dire quand – entre interrogation fondamentale et effort de l'intelligence pour comprendre – l'art, l'histoire et la culture s'offrent comme de véritables intercesseurs." **LE MENSUEL LITTÉRAIRE ET POÉTIQUE** - "Un coffret de trois CD rassemblant seize discours de l'auteur de *L'Espoir* comblera ceux qui déploiraient de ne pas pouvoir entendre Malraux. Des allocutions, des oraisons, des harangues, dont certaines n'avaient jamais été publiées. Acteur de génie au service du général de Gaulle et de la France, Malraux chuchote, gronde, tonne, fait trembler sa voix pour toucher, émouvoir et convaincre. Des premiers discours, enregistrés en 1946, au dernier, datant de 1973, on savoure l'élégance du style, l'éclat des figures, la variété des tableaux, la délicatesse des pensées, l'artifice des antithèses et le balancement des périodes. Le troisième disque est consacré aux oraisons funèbres, un genre que Malraux est le dernier à avoir illustré comme art majeur." Sébastien LAPAQUE, **LE FIGARO LITTÉRAIRE**



## La “commission des libertés”

Depuis 1958, l'Assemblée nationale comporte six commissions permanentes, chargées d'examiner les projets ou propositions de loi de leur compétence avant l'inscription du texte à l'ordre du jour de la séance publique.

Mais l'article 43 de la Constitution autorise la création de commissions spéciales, à la demande du Gouvernement ou de l'Assemblée saisie du texte. C'est ainsi qu'en décembre 1975, l'Assemblée nationale constitua une telle commission pour préparer une “charte des libertés et des droits fondamentaux” du XX<sup>e</sup> siècle.

Présidée par Edgar Faure, cette “commission des libertés” se pencha sur plusieurs textes : une proposition de loi intitulée *De la liberté*, déposée par MM. Foyer, Labbé, Chinaud et Lejeune, membres de la majorité, une proposition de loi constitutionnelle portant déclaration des libertés, déposée par Georges Marchais et le groupe communiste, enfin une proposition de loi constitutionnelle tendant à compléter le préambule de la Constitution, déposée par Gaston Defferre au nom des socialistes et des radicaux de gauche.

### Les protagonistes

Cette commission spéciale de trente-trois membres a entendu trente-sept personnalités de tous horizons. Durant l'audition d'André Malraux, le 12 mai 1976, six députés ont pris la parole pour interroger l'ancien ministre de la Culture :

**Edgar Faure** (1908-1988), qui préside la commission spéciale, est aussi président de l'Assemblée nationale de 1973 à 1978. Avocat, ancien secrétaire général adjoint du Gouvernement provisoire de la République française, il est député radical du Jura de 1946 à 1958, mais aussi ministre à douze reprises et deux fois Président du Conseil sous la IV<sup>e</sup> République. Élu sénateur du Jura en 1959, ministre de l'Agriculture de 1966 à 1968, puis de l'Éducation nationale après la crise de Mai 68, enfin ministre d'État chargé des Affaires sociales de 1972 à 1973, il est élu plusieurs fois député du Doubs à partir de 1967, puis retrouve le Sénat

en 1980. Au plan local, il a été en particulier maire de Port-Lesney (Jura) de 1947 à 1970 et de 1983 à 1988, président du conseil général du Jura de 1949 à 1967, maire de Pontarlier de 1971 à 1977 et président du conseil régional de Franche-Comté. Élu à l'Académie française en 1978, il est l'auteur de nombreux ouvrages historiques, mais aussi de romans policiers publiés sous le pseudonyme d'Edgar Sanday.

**Charles Ehrmann**, né en 1911, professeur agrégé d'histoire, est le suppléant de Jacques Médecin : il est devenu député le 13 février 1976 quand le maire de Nice entre au Gouvernement. Il conserve son mandat jusqu'en 1981, puis de 1986 à 2002, devenant à partir de 1993 le doyen de l'Assemblée nationale. De sensibilité libérale, il a été conseiller municipal et adjoint au maire de Nice.

**Eugène Claudius-Petit** (1907-1989), d'abord ébéniste, puis professeur de dessin, est issu d'un milieu très modeste. "Claudius" est son surnom de résistant, comme dirigeant du réseau Franc-Tireur. Membre du CNR, cet humaniste chrétien siège à l'Assemblée consultative provisoire, le "Parlement de la Résistance", à Alger puis à Paris. Député de la Loire de 1946 à 1955, il est ministre de la Reconstruction de 1948 à 1953, puis ministre du Travail dans le cabinet de Pierre Mendès France. Son nom est attaché aux grands programmes immobiliers de l'après-guerre. Admirateur de Le Corbusier, il lui confie plusieurs projets à Firminy (Loire), ville dont il est le maire de 1953 à 1971. En 1973, Eugène Claudius-Petit quitte le département de la Loire pour le XIV<sup>e</sup> arrondissement de Paris, dont il va être le député jusqu'en 1978.

**Charles Bignon** (1921-1980), conseiller technique au ministère de l'Industrie, ancien chef puis directeur de cabinet du ministre Jean de Broglie, est député gaulliste de la Somme de 1968 à 1978 et conseiller général d'Oisemont de 1964 à 1976.

**Lucien Villa**, né en 1922, employé de la RATP, résistant, est député communiste de Paris de 1967 à 1968 et de 1973 à 1981.

**Jacques Legendre**, né en 1941, professeur agrégé d'histoire, est député gaulliste du Nord de 1973 à 1977, puis secrétaire d'État à la Formation professionnelle de 1977 à 1981. Maire de Cambrai de 1977 à 1992, il est de nouveau député du Nord de 1986 à 1988. Conseiller municipal et ancien conseiller régional, il est sénateur du Nord depuis 1992.

## L'enregistrement

L'audition d'André Malraux devant la "commission des libertés" a été enregistrée par les services de l'Assemblée nationale. Le compte rendu écrit de cette audition permet de retrouver les premières phrases de son intervention, qui n'ont pas été enregistrées :

"Monsieur le président, mes prédécesseurs ont beaucoup fait la philosophie de la liberté. Pour ma part, je préfère en venir immédiatement à la réalité idéologique de base en matière de liberté, qui est la contrainte.

"Qu'est-ce, en effet, que la liberté de ne rien faire si personne n'est là pour vous en empêcher ? Au cours de l'histoire, les sources de contraintes se sont succédées : pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, c'étaient les privilèges et la religion ; pour la Convention, c'étaient les rois ; pour Marx et Lénine, c'était le capital.

"En fait, toute grande idéologie est la dénonciation d'une contrainte fondamentale et l'organisation de la lutte contre elle."

Cette problématique posée, André Malraux fait un exposé de trente minutes, puis répond aux questions des députés pendant trois quarts d'heure.



## L'Assemblée nationale aujourd'hui

L'Assemblée nationale rassemble aujourd'hui 577 députés élus pour cinq ans (sauf en cas de dissolution par le Président de la République). Le député, quoique élu dans une circonscription, représente la Nation tout entière. Chaque député a la faculté de s'inscrire ou de s'apparenter à un groupe politique au sein duquel il peut exercer avec plus de facilité ses missions : le vote des lois et le contrôle de l'exécutif.

### ***Le vote des lois***

Les textes discutés à l'Assemblée sont rédigés soit par le Gouvernement – on parle alors de projets de loi –, soit par un ou plusieurs parlementaires – il s'agit de propositions de loi.

Ces textes sont d'abord examinés en commission, le plus souvent par une des six commissions permanentes : Affaires culturelles et sociales, Affaires économiques, Affaires étrangères, Défense, Finances et Lois. La commission compétente désigne parmi les députés qui en sont membres un "rapporteur", chargé d'étudier le texte et de l'améliorer.

En séance publique, dans l'hémicycle, les députés peuvent amender les textes, c'est-à-dire les modifier, puis ils procèdent au vote sur l'ensemble.

Pour devenir loi, le texte doit être adopté dans les mêmes termes par l'Assemblée nationale et par le Sénat, à l'issue de la "navette". Si les deux chambres ne parviennent pas à se mettre d'accord, le Gouvernement peut décider de donner le "dernier mot" à l'Assemblée nationale. La loi, promulguée par le Président de la République, est publiée au *Journal officiel*.

## ***Le contrôle de l'exécutif***

Les députés peuvent interroger le Premier ministre et les membres de son gouvernement, soit oralement dans l'hémicycle, soit par écrit.

L'Assemblée peut décider de constituer une commission d'enquête sur toute question d'intérêt public. Cette commission dispose d'importants pouvoirs d'investigation et peut auditionner les personnes dont le témoignage lui semble nécessaire.

Sur des sujets d'une moindre gravité, l'Assemblée nationale peut créer des missions d'information.

Si une majorité de députés est en désaccord avec la politique du Gouvernement, l'Assemblée nationale peut contraindre celui-ci à démissionner : il faut pour cela qu'une motion de censure soit approuvée par plus d'un député sur deux (289 sur 577).

Dans l'autre sens, le Premier ministre peut s'assurer qu'il dispose de la confiance de l'Assemblée nationale en engageant la responsabilité du Gouvernement sur son programme, sur une déclaration de politique générale ou encore sur le vote d'un texte.

Le Président représente l'Assemblée nationale et dirige ses débats. Quatrième personnage de l'État, il dispose de pouvoirs institutionnels importants, comme celui de nommer trois des neuf membres du Conseil constitutionnel et trois membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

# L'ÉDITEUR DU PATRIMOINE SONORE

FA 5169



FA 5125



FA 5130



FA 5003



FA 5159



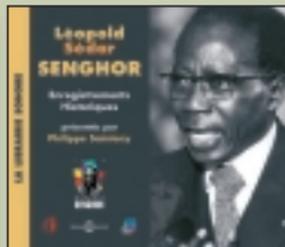
FA 196



FA 5140



FA 5071



FA 5136



FA 5161